

COMPTE RENDU COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SALLES ET TERRAINS

Le 11 DECEMBRE 2008 à AMOU

Présents :

MM DULUC Jacques – DUPUY Jacques – POMPON Raymond – ALBERTI COSME Robert

Invitée :

MME BARERE Françoise, Secrétaire Générale du Comité

Le Président Jacques DULUC ouvre la séance à 19 Heures 00 et souhaite la bienvenue aux participants.

Aucunes observations n'ayant été formulées sur le PV de la dernière réunion du 20-05-2008, ce dernier est approuvé.

Pendant l'inter saison, à la demande des Municipalités et des dirigeants de clubs plusieurs réunions ont eu lieu avec souvent des contrôles de salles, notamment :

SAINT JUSTIN : la Municipalité est favorable pour effectuer des travaux

DONZACQ : un courrier a été adressé en Mairie en juin mentionnant des réserves, à ce jour, aucune réponse. A relancer.

AURICE : suite à la première réunion, toujours en attente de documents nécessaires à la confection du dossier d'agrément malgré plusieurs rappels. (une réunion sur place est programmée très prochainement).

COUDURES : réunion avec un cabinet d'architecte et le Maire, avis favorable pour réaliser des travaux.

MONT DE MARSAN : 3 réunions avec le Directeur des Services Techniques concernant les salles BARBE D'OR et SARRAUTE. Toujours en attente d'une réponse.

LESPERON : réunion avec des élus et des dirigeants du club, la mise aux normes est pratiquement terminée.

AMOU : concernant la nouvelle salle en cours de construction, un litige à vu le jour à propos d'une multitude de tracés d'aires de jeux non conforme avec la réglementation des salles multisports (badminton et volley ball). Tracés figurant sur permis de construire modificatif en date du 27 avril 2007.

Après plusieurs réunions et devant la difficulté de la Mairie pour prendre une décision, la C.D.S.T a transmis (en recommandé) tous les éléments à la Fédération courant juillet 2008. A ce jour : aucune réponse.

Suite à des appels téléphoniques de PRECHACQ, Communauté de Communes de LABOUHEYRE, des dirigeants d'OEYRELUY concernant des demandes de renseignements, une réponse a été transmise aux Maires et aux Dirigeants de clubs.

MEILHAN nous a remis un dossier non exploitable. (La Mairie a demandé un nouveau contrôle de la salle le 17/12/2008)

Pour conclure 2 dossiers sont en cours : AURICE et LESPERON.

Toujours sans réponse de la C.F.S.T concernant la salle de GAUJACQ (dossier transmis le 03/05/2008)

Actuellement de nouvelles directives sur la réglementation sont en cours d'élaboration, en attendant l'officialisation de celle-ci, dès 2010 les nouveaux tracés seront mis en place pour le Haut Niveau et plus tard pour les autres suivant les niveaux et les catégories. Les renseignements seront donnés au cas par cas.

Sans vouloir accabler les dirigeants de club, la C.D.S.T insiste pour qu'ils persuadent leur municipalité de la nécessité pour eux de se mettre en conformité comme l'indique le décret du 4 juin 1996 du Ministère de la Jeunesse et des Sports et la réglementation Fédérale correspondant au niveau de jeu dans lequel évolue leur équipe.

La C.D.S.T est toujours à l'écoute des Maires et des Dirigeants de club pour les aider et les conseiller dans leurs démarches lors de la constitution du dossier d'agrément Fédéral.

<p style="text-align: center;">RAPPEL DES SALLES NON CONFORMES : en CHAMPIONNAT DE France + LIGUE + EXCELLENCE DEPARTEMENTAL</p>
--

CHAMPIONNAT DE France : article 2 à 5 de la réglementation Fédérale
STADE MONTOIS FEMININ et STADE MONTOIS MASCULIN

CHAMPIONNAT REGIONAL : article 6 à 15 du règlement de la Ligue
DONZACQ, OSSAGES, ESTIBEAUX, BISCARROSSE, CASTAIGNOS, ASPTT DAX, MAYLIS, MEILHAN.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Excellence M et F : article 14 du Comité des Landes
CLERMONT, COUDURES, POUILLON, BOURRIOT, SAUBRIGUES, ARBOUCAVE, OEYRELUY, BONNEGARDE.

Séance levée à 20h30.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUS.

Le Président
Jacques DULUC

Le Secrétaire
Raymond POMPON